27e ANNEE. — N° 9. 20 CENTIMES LE NUMERO. SAMEDI 22 JANVIER 1887.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉPt : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse.*

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

l'Agence **HAVAS**, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne). . . . . 25 cent.
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus		Poste.		Omnibus.	
CAHORS. — D.	6h 25	matin	12h 47	soir	5h 50	soir
Mercuès.	6 41		1 14		6 6	
Parnac.	6 54		1 26		6 19	
Luzech.	7 3		1 34		6 28	
Castelfranc. . .	7 18		1 47		6 44	
Puy-l'Evêque. .	7 31		1 59		6 58	
Duravel	7 43		2 8		7 8	
Soturac-Touzac	7 53		2 18		7 18	
Fumel.	8 6		2 29		7 32	
M.-Libos. — A.	8 13		2 35		7 39	
BORDEAUX. .	3 51	soir	8 11	matin	» »	
PARIS. — Ar.	11 46		4 18		2 49	

De LIBOS à CAHORS

	Poste.		Omnibus.		Omnibus.	
PARIS. — D.	2h 30 s.		9h 30		7h 30 m	
— Expres.	8 »					
BORDEAUX. .	» »	matin	5 45	m.	3 15	soir
M.-Libos. — D.	8 40		3 5	soir	8 55	
Fumel.	8 48		3 15		9 3	
Soturac-Touzac	9 1		3 28		9 16	
Duravel.	9 10		3 38		9 26	
Puy-l'Evêque. .	9 19		3 48		9 36	
Gastelfranc. . .	9 34		4 5		9 52	
Luzech.	9 47		4 19		10 6	
Parnac.	9 57		4 30		10 17	
Mercuès.	10 9		4 43		10 29	
CAHORS. — A.	10 25		5 1		10 47	

De CAHORS à MONTAUBAN

	Omnibus		Omnibus.		Omnibus	
CAHORS. — D.	4h 42	matin	11h »		5h 25	soir
Sept-Ponts. . .	4 53		11 17	matin.	5 37	
Cieurac.	5 11		11 29		5 57	
Lalbenque. . .	5 20		11 39		6 11	
Montpezat . . .	5 31		11 52		6 25	
Borredon. . . .	5 45		12 6		6 42	
Caussade. . . .	5 55		12 16		6 56	
Réalville. . . .	6 5		12 26		7 8	
Albias.	6 13		12 34		7 18	
Fonneuve. . . .	6 22		12 43		7 28	
Montauban. A.	6 39		1 »	soir.	7 45	
BORDEAUX. .	10 40		6 05		» »	
TOULOUSE. A.	8 25		3 55		9 41	

De MONTAUBAN à CAHORS

	Omnibus.		Omnibus.		Omnibus.	
TOULOUSE D	5h 20	matin.	9h »	matin.	3h »	soir.
BORDEAUX. .	» »		» »		9 30	
Montauban D	7 25		10h 35		4 40	
Fonneuve. . . .	7 40		10 49		4 54	
Albias.	7 51		10 58		5 3	
Réalville. . . .	8 3		11 7		5 12	
Caussade. . . .	8 18		11 19		5 24	
Borredon. . . .	8 33		11 30		5 35	
Montpezat. . .	8 57		11 51		5 54	
Lalbenque. . .	9 19		12 9		6 15	
Cieurac.	9 29		12 18		6 24	
Sept-Ponts. . .	9 42		12 30		6 36	
CAHORS. — A.	9 51		12 37		6 43	

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.		Omnibus.		Omnibus.	
CAHORS. — D.	7h 40	matin	11h 30	matin	5h 10	soir
Cabessut, halte	7 48		11 40		5 18	
Arcambal. . . .	8 »		11 54		5 28	
Vers.	8 11		12 15	soir	5 38	
Saint-Géry. . .	8 18		12 18		5 44	
Conduché. . . .	8 34		12 55		6 »	
St-Cirq, halte.	8 42		1 13		6 6	
St-Martin-Lab.	8 53		1 25		6 16	
Calvignac, hal.	9 4		1 43		6 26	
Cajarc.	9 17		1 59		6 36	
Montbrun, hal.	9 33		2 23		6 51	
Toirac.	9 44		2 36		7 1	
Lamadeleine. .	9 58		3 »		7 14	
CAPDENAC. A.	10 14		3 27		7 27	

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus		Omnibus.		Omnibus.	
CAPDENAC. D.	7h 45	matin	11h 30	mat.	5h 10	soir
Lamadeleine. .	7 56		11 44	soir.	5 21	
Toirac.	8 10		12 8		5 34	
Montbrun, hal.	8 20		12 29		5 43	
Cajarc.	8 31		12 42		5 53	
Calvignac, hal.	8 45		1 5		6 9	
St-Martin-Lab.	8 54		1 16		6 18	
St-Cirq, halte.	9 3		1 36		6 31	
Conduché. . . .	9 11		1 45		6 38	
Saint-Géry. . .	9 25		2 12		6 51	
Vers.	9 34		2 29		7 »	
Arcambal. . . .	9 44		2 46		7 9	
Cabessut, halte.	9 56		3 9		7 22	
CAHORS. — A.	10 6		3 20		7 31	

Cahors, le 22 Janvier.

DISCUSSION DU BUDGET

La Chambre des députés a repris, cette semaine, la discussion du budget, interrompue le mois dernier par la crise ministérielle. Elle a continué l'examen du budget du ministère de l'intérieur, et jusqu'à présent du moins elle n'a désorganisé aucun des services importants de cette administration. Un député de l'extrême gauche, M. Maurice Faure, a réussi cependant à faire diminuer de quarante mille francs le traitement des inspecteurs généraux. En revanche, les ministres des cultes, chargés du service religieux dans les maisons d'arrêt, continueront, comme par le passé, à jouir de l'indemnité de 200,000 fr. qui leur est dévolue. M. Maurice Faure, qui était positivement «scandalisé» du mauvais emploi de ce crédit, a été moins heureux que la première fois, mais il n'a été battu qu'à dix voix de majorité, ce qui l'encouragera sans doute à reprendre son idée dans l'avenir. Enfin le fameux chapitre des fonds secrets dont M. Achard, un autre député radical, demandait le rejet, a été maintenu à 50 voix de majorité. Il semblerait donc, à ne considérer que le résultat de ces divers votes, que le ministère actuel pourra, tant bien que mal, faire adopter à la Chambre le budget des dépenses, et qu'il est à l'abri de toute surprise. Mais en examinant comment se répartissent les votes auxquels nous venons de faire allusion, il est facile de se rendre compte que la coalition qui a renversé le ministère précédent, menace tous les jours le ministère actuel. L'extrême gauche et la plupart des députés de la droite, sont d'accord, comme par le passé, pour désorganiser l'administration et manifester leur hostilité au gouvernement. Ils avaient voté ensemble, il y a six semaines, la suppression des sous-préfets; ils votent aujourd'hui, presque avec la même unanimité, la suppression des fonds secrets. Tant qu'il y aura, à la Chambre, 180 députés de la droite résolus à faire une opposition systématique et à s'allier à l'extrême gauche chaque fois qu'il susgira une question importante, aucun gouvernement ne sera sûr du lendemain. L'existence du ministère présidé par M. Goblet, nous paraît donc, à l'heure actuelle, aussi précaire que celle du ministère présidé par M. de Freycinet.

— Pendant que la Chambre des députés examine le budget des dépenses, son étrange commission du budget discute avec une perpétuelle incohérence le projet d'emprunt déposé par M. le ministre des finances. Nous avons déjà annoncé que ce projet avait été accueillie avec une très grande défaveur. Quelques membres de la commission du budget ont cru fort à propos de rappeler dans la première séance, la fameuse formule imaginée par M. de Douville-Maillefeu : « Ni emprunt, ni impôt nouveau ». Ils auraient bien dû expliquer en même temps, comment il était possible de l'appliquer. D'autres, plus sincères, ont trouvé l'emprunt de 400 millions bien insuffisant pour liquider les dificits passés, et combler celui de cette année. M. Leguay, par exemple, demandait un dernier emprunt de 800 millions. Il est vraisemblable que la commission du budget va donner pendant plusieurs séances encore le spectacle édifiant auquel elle nous a accoutumé depuis qu'elle fonctionne. Ses trente-trois membres semblent avoir chacun une idée différente pour équilibrer le budget, et l'avis du gouvernement ne leur importe guère. Après avoir eu recours à deux douzièmes provisoires, sera-t-on obligé de faire un nouvel aveu d'impuissance et de reculer encore le vote définitif du budget de 1887?

★★

INFORMATIONS

Excitation à la guerre civile

On lit dans l'*Intransigeant* :

Le soir même du jour où le général Boulanger serait renversé par une coterie, sur une question préparée tout exprès pour le mettre en échec, les meneurs de l'opportunisme et leurs complices de l'Elysée » peuvent être sûrs que vingt mille hommes parcourraient les boulevards en criant :

« A bas les traitres ! » et : « Vive Boulanger ! »

S'ils tiennent à augmenter du double cette popularité qui les inquiète si fort, ils n'ont qu'à essayer d'éliminer celui qui en est l'objet. Nous savons que si vingt ou trente mille Parisiens réclamaient la réinstallation du général, comme ils ont jadis réclamé celle de Necker, il y a la troupe pour mettre à la raison les réclamants. Seulement, est-il bien établi qu'elle ne passerait pas de leur côté? Voilà ce qu'il serait important de savoir et ce que malheureusement personne ne sait.

Sommation au général Boulanger. — La *République française* somme le général Boulanger d'avoir à désavouer publiquement l'article de M. Rochefort.

— M. Paul de Casssagnac dit dans l'*Autorité*, que le général Boulanger passe à l'état de danger public et demande son remplacement dans les vingt-quatre heures.

Les Conseils de préfecture. — M. Chevillon, député des Bouches-du-Rhône, a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à la suppression des Conseils de préfecture.

Rappelant l'origine des Conseils de préfecture, M. Chevillon constatait d'abord qu'ils sont le résultat d'une erreur des réformateurs de 1879. Quand ils centralisèrent les pouvoirs et les divisèrent en législatif, exécutif et judiciaire, se souvenant de l'opposition systématique que parfois les parlements avaient faites, ils dérobèrent l'administration au contrôle judiciaire et créèrent quelques tribunaux d'exception. Ce sont ces *Directoires* qui, de transformation en transformation, sont devenus les Conseils de préfecture. Des puissances voisines nous empruntèrent cette institution, mais l'abandonnèrent bientôt, la jugeant au moins inutile.

Elle l'est, en effet, et pour plusieurs raisons :

Le domaine d'action du Conseil de préfecture n'est pas nettement défini : de là des questions préliminaires de compétence. En outre, il n'embrasse que rarement une affaire toute entière qui réclame, outre son intervention, l'intervention des tribunaux de droit commun.

De plus, il ne présente pas toutes les garanties que l'on peut réclamer à un conseil distributeur de la justice. La fonction de conseiller de préfecture, trop peu rémunérée, n'est pas une fonction définitive ; ceux qui l'acceptent ne l'acceptent que temporairement ; leurs visées vont vers l'administration : et peut-on établir juges, dans les procès où l'administration est en cause, des personnes qui en font presque partie déjà ?

Pour toutes ces causes et pour d'autres encore, M. Chevillon a conclu à la suppression des Conseils de préfecture.

Voici les principales dispositions du projet de loi :

Toutes les affaires se rapportant au contentieux seront portées devant les tribunaux civils.

Les demandes relatives aux contributions directes ou aux taxes semblables seront déposées entre les mains du percepteur qui les transmettra au directeur ; les réponses seront remises au préfet qui les communiquera aux intéressés. Ceux-ci, après cet essai de conciliation, peuvent aller devant les tribunaux civils et en appeler devant le Conseil d'État.

Les protestations contre les élections aux Conseils municipaux et aux tribunaux de commerce seront déférées à une commission composée de trois conseillers généraux tirés au sort chaque année, sous la présidence du préfet avec voix prépondérante. Les

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

83

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

TROISIÈME PARTIE

Les reptiles mordent

XXVI

OU L'ON REVOIT MARINETTE

L'homme qui avait parlé possédait une de ces figures de badauds complètes, qui ont toujours, à propos de chaque évènement, quelque pensée profonde à laisser tomber à travers les foules.

Il ne répondit pas. Il se contenta de changer de place, pour éviter les réfléxions que son voisin semblait avoir à placer.

Cependant la parole de l'inconnu avait rempli son esprit de visions funèbres. Il voyait des cadavres descendre le cours du fleuve, roulés dans les flots comme dans un linceul.

Il quitta le parapet et se remit à marcher.

Il approchait du but. Déjà il était devant les caves de la Halle aux vins. Il n'avait plus qu'à longer le jardin des Jardin-des-Plantes, puis les bâtiments vastes et monotones de la Salpêtrière, accolés à ceux de la gare d'Orléans, lui apparaîtraient avec le dôme qui domine ce séjour de douleurs.

Une pensée d'inquiétude était venue au mari d'Amélie. Comment allait-il être accueilli là-dedans ? Lui permettrait-on de voir Marinette ?

Sous l'empire de cette préoccupation, il avait hâté le pas, pour en avoir plus vite le cœur net.

Il était environ trois heures quand il arriva sur la grande place plantée d'arbres qui précède le bâtiment où tant de vieilles femmes, réjetées par la grande cité, viennent terminer dans le calme une vie passée souvent dans l'agitation ou les folies.

La petite porte ouverte à côté de la grille était entrebaillée et nombre de pensionnaires, que le soleil avait fait sortir, entraient ou sortaient, le pas chancelant, le dos voûté, courbées sur de forts bâtons qui semblaient être les étais de ces ruines humaines.

Le peintre entra bravement et s'engagea, sur les indications que lui donna l'économe, dans l'intérieur de l'hospice, le cœur ému déjà.

La vue des bâtiments qui contiennent tant de désespoirs et tant de douleurs produisit sur l'esprit sensible de Farandole une étange impression. Le peintre avait le cœur serré, et c'est d'un pas hésitant qu'il s'engagea dans la vaste cour sablée qu'on lui indiquait, et dans laquelle il apercevait au loin comme des ombres, les pensionnaires se promenant, courbées en deux.

Arrivé au bout, il se trouva sous une voûte qu'il traversa, et il aperçut à main droite un corps de bâtiment long, à un étage, dans lequel allaient et venaient des hommes en longs tabliers blancs graisseux, armés de fourchettes gigantesques qui auraient pu servir à Gargantua ; c'étaient les cuisines. L'heure du repas approchait et un grand brouhaha, un grand bruit de chaudrons de cuivre et des marmites de fer-blanc s'en échappaient.

Farandole regardait autour de lui, assez désorienté. Chacun semblait préoccupé de son travail, et personne ne paraissait disposé à se mettre à sa dispositiou pour lui donner un renseignement.

Il ne savait de quel côté porter ses pas maintenant, quand une femme vêtue de noir, un trousseau de clefs à la ceinture, coiffée d'un bonnet qui semblait par sa forme appartenir à quelque congrégation religieuse, s'approcha de lui et lui demanda ce qu'il désirait.

Le peintre lui raconta ce qui l'amenait.

— Ah ! c'est la marchande d'oranges que vous voulez voir ?

— Oui, madame.

— Elle est justement dans un de ses moments de calme. Suivez-moi !

Farandole marcha derrière la femme, plus ému encore qu'il ne l'avait été jusque-là. Chaque pas qu'il faisait, en effet, le rapprochait de Marinette et le faisait entrer plus avant au cœur de ce séjour de misère.

On se trouva bientôt devant une cour oblongue, défendue par une grille de douze pieds de haut et de chaque côté de laquelle s'ouvraient des cellules fermées par des portes en chêne à jour et assez curieusement ouvragées. Sur l'une d'elles, en effet, on remarque un Amour sculpté, tenant à la main une clef avec laquelle il semble vouloir fermer le cabanon.

Farandole eut un frémissement. C'était donc là qu'était détenue Marinette ? Le milieu de la cour est occupé par un massif, qui ne contenait alors que quelques plantes mortes et de chaque côté duquel sont deux larges allées sablées.

Deux femmes échevelées, l'une vieille et l'autre jeune, l'œil hagard, allaient et venaient en sens contraire, dans chacune des allées, avec des cris rauques et des gestes tragiques.

L'une était une ancienne chanteuse, qui se croyait toujours derrière la rampe, devant laquelle était assis un public enthousiaste. L'autre, une ancienne actrice de drame, poursuivie par l'amour forcené d'un jeune premier...

Celle-ci avait des mèches grises qui débordaient en désordre de son bonnet. Elle était sèche et ridée comme un vieux tronc d'arbre, et Farandole faillit pousser un cri d'horreur en la voyant.

— Elles sont innoffensives, dit la surveillante qui conduisait le peintre, mais elles marchent toujours... Leur vie se passe dans une agitation incessante.

En même temps, elle avait ouvert la porte de la grille et fait signe au mari d'Amélie d'entrer après elle.

Comme tous les gens du peuple, l'ouvrier avait des fons une certaine crainte mystérieuse, indéfinie.

(A suivre).

communes et établissements publics n'auront plus à demander d'être autorisés à plaider.

Suivent quelques autres prescriptions de moindre importance.

On le voit, ce projet a une incontestable valeur.

Les espions prussiens. — L'*Intransigeant* donne les renseignements complémentaires suivants sur les espions de Lyon. Les deux espions arrêtés étaient récemment à Paris; leurs allures mystérieuses avaient déjà éveillé l'attention des voisins, lorsqu'une femme avec laquelle celui qui se fait appeler Sidney avait eu des relations, le signala au ministère de la guerre, comme espion prussien.

Sidney, se rendait fréquemment à Vincennes, à l'Ecole militaire, il cherchait à lier conversation avec les soldats. Il recevait tous les mois, de Berlin, un chèque de mille francs, il ne s'adonnait à aucun travail.

L'administration de la guerre fit surveiller étroitement Sidney, qui partit pour Lyon, filé par deux agents. Il était impossible de l'arrêter avant qu'il se fût livré à un acte d'espionnage caractérisé.

Il résulte des renseignements recueillis, que Sidney est bien, comme il le dit, de nationalité anglaise.

Espionnage. — Deux nouvelles arrestations se rapportant à l'affaire d'espionnage ont été opérées, jeudi, à Lyon.

Annexion allemande. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie l'information suivante :

« A Grootfentain, dans le pays d'Otowie du sud-ouest africain, les colons Boërs ont été placés sur leur demande et avec le consentement de l'empereur, sous la protection de l'empire allemand. »

Lits militaires. — L'adjudication a eu lieu jeudi au ministère de la guerre.

La Compagnie des lits militaires a été déclarée adjudicataire pour les dix-huit corps d'armée de France.

Inondés du Sud-Est. — La seconde représentation des courses de taureaux, à l'Hippodrome, a été l'occasion d'un succès égal pour les torréadors provenceaux et landais : la recette a donné 73,780 francs.

Le procès de Mlle Archoux. — Mlle Harchoux, qui comparaîtra, le 31 janvier, devant la cour d'assises de la Seine pour faux au préjudice de M. l'abbé Roussel, est également poursuivie pour vol à l'aide de fausses clefs, au préjudice des époux Jouvet, ses voisins.

LES CHAMBRES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 janvier

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

M. Bourneville demande la suppression des traitements des aumôniers et des frais du culte dans les asiles. L'économie qu'on réalisera de ce chef permettra d'augmenter les crédits destinés à la bibliothèque et aux autres distractions. (Protestations à droite).

M. Goblet, président du conseil. — La proposition de M. Bourneville ne peut avoir aucune conséquence de laïcisation du personnel; quant à moi, j'ai toujours admiré le dévouement des sœurs de charité assistant les malades. (Protestations énergiques à droite, bruit prolongé.)

M. le prince de Léon. — Il est odieux d'entendre un langage aussi hypocrite. (Applaudissements prolongés à droite.)

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre. (Exclamations.)

M. le prince de Léon. — Vous vous faites le complice de M. Goblet.

Cris à gauche : A l'ordre!

M. le président. — Je vous invite à garder le silence. Je dédaigne les allégations qui ont rapport à ma personne. (Violent tumulte.)

Par 332 voix contre 178, l'amendement de M. Bourneville est repoussé.

Un autre amendement de M. Bourneville, tendant à la suppression du service de l'aumônerie dans les asiles de Vincennes et du Vésinet, est repoussé par 326 voix contre 174.

Le budget de l'Algérie est adopté.

Discussion du budget de la marine et des colonies.

M. *Burdeau* demande qu'on exclue de l'Ecole navale de Brest, les jeunes gens élevés à l'étranger par les jésuites.

M. Paul de Cassagnac proteste énergiquement au nom de la liberté contre cette proposition qu'il qualifie de monstrueuse. (Applaudissements prolongés.)

M. Goblet dit que, bien qu'ayant peu de sympathie pour les jésuites, il ne peut pas appuyer la proposition de M. Burdeau.

La séance est levée.

Il y aura séance demain.

SÉNAT

Séance du 20 janvier.

Le Sénat a repris, en deuxième lecture, la discussion de la proposition de loi ayant pour objet les nullités de mariage et les modifications à apporter au régime de la séparation de corps.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

FÊTES

AU PROFIT DES INONDÉS DU MIDI ET DES PAUVRES DE CAHORS

Lundi 24 janvier

CONCERT DE CHARITÉ

DONNÉ AU BÉNÉFICE

des Inondés du Midi et des Pauvres de la ville

Avec le gracieux concours de

MMmes DE BASTA, première chanteuse du théâtre du Capitole;

ASSÉMAT, lauréat du Conservatoire, professeur de chant.

MM. DELRAT, baryton, directeur du théâtre du Capitole;

LARÈNE Henri, monologuiste, comique de genre.

De la musique militaire, de l'Orchestre du théâtre et des Sociétés chorale et instrumentales de la Ville.

PROGRAMME

1re Partie

1° *Ouverture*, exécutée par la Lyre Cadurcienne (Auber).

2° *Le dernier jour de Pompéï*, chœur chanté par l'Orphéon (Jean Ritz).

3° *Eloquence*, monologue dit par M. Larène (Clairville).

4° *Ouvre tes yeux bleus, ma mignonne*; *Ce printemps dernier*, mélodies chantées par Mlle Assémat (Massenet).

5° *Célébrons le Seigneur*, chanté par M. Delrat (Rupès).

6° *Air des Saisons*, chanté par Mlle de Basta (Massé).

7° *Les Voyages*, monologue dit par M. Larène (Grenet Dancourt).

8° *Ouverture du domino noir*, exécutée par la musique du 7e (Auber).

2e Partie

1° *Souvenir d'Agen*, fantaisie exécutée par les Enfants de Cahors (Lamothe).

2° *Ouverture de la Dame Blanche*, exécutée par l'Orchestre (Boieldieu).

3° *Solo de Flûte*, par M. Larène (X***).

4° *Air de Chérubin des Noces de Figaro*, chanté par Mlle Assémat (Mozart).

5° *Cavatine du Bal Masqué*, chantée par M. Delrat (Verdi).

6° *Air de la Reine de Saba*, chanté par Mlle de Basta (Gounod).

7° *Air des bijoux de Faust*, chanté par Mlle Assémat (Gounod).

8° *L'Obsession*, fantaisie dite par M. Larène (Ch. Cros).

9° *Duo du Crucifix*, chanté par Mlle de Basta et M. Delrat.

Comité des inondés du Tarn-et-Garonne. — A la note du Comité relative au règlement des comptes, nous pouvons ajouter les renseignements suivants :

La trésorerie générale a encaissé directement.....	583 fr.
La banque de France.....	1.166
Mgr l'Evêque a envoyé sa souscription à Mgr l'Evêque d'Avignon.....	500
Ce qui, ajouté à la somme recueillie par le Comité de la presse de Tarn-et-Garonne.....	19.698
Donne un total de.....	22.047 fr.

Comme on le voit, le département de Tarn-et-Garonne a donné un noble exemple de dévouement.

Contributions directes. — M. Magnoac, inspecteur des contributions directes à Mont-de-Marsan, est nommé directeur des contributions directes à Ajaccio.

M. Magnoac a rempli à Cahors, avec distinction, pendant un certain nombre d'années, les fonctions de contrôleur premier commis, et nous applaudissons vivement à cet avancement mérité.

— M. Parvieux, de Cahors, est nommé contrôleur intérimaire dans la Charente-Inférieure.

Perceptions. — Nous apprenons qu'il est question de supprimer quatorze perceptions dans le département du Lot, quatre dans l'arrondissement de Cahors et cinq dans ceux de Figeac et Gourdon.

Nomination. — Par arrêté préfectoral, en date du 19 janvier courant, la sœur Marie Baldy, institutrice-adjointe à Douelle, a été nommée institutrice titulaire à Douelle, en remplacement de la sœur Marie Bargues, décédée.

Nouvelles maritimes. — Parmi les officiers de marine qui viennent de débarquer à Toulon de l'*Annamite* (retour d'Extrême-Orient), se trouve notre compatriote, M. l'enseigne de vaisseau de Marquessac, fils de M. le contre-amiral, comte de Marquessac, commandant la station navale du Levant.

— M. le capitaine de vaisseau Boulineau est chargé de procéder à l'inspection des officiers de réserve de l'armée de mer à Bordeaux, Tarbes, Pau, Toulouse, Cahors, Agen et Périgueux.

— M. Comte, ex-sous-lieutenant au 7e de ligne, actuellement capitaine d'infanterie de marine, vient d'être attaché à la préfecture maritime de Rochefort, comme aide-de-camp du vice-amiral de Pritzbuer, préfet maritime.

Liste des jurés pour la prochaine session d'assises.

Jurés titulaires

MM.

Courdesse, Bernardin, propriétaire à Lamadeleine.
De Carère, L., chef de bataillon en ret. à Pradines.
Miret, Camille, directeur, à Leyme.
Combettes, Elie, propriétaire, à Soucirac.
Mialet, Antoine, médecin, à Aynac.
Dulac, Aimé, propriétaire, adjoint, à Prayssac.
Lasfargues, Eloi, propriétaire, à Gindou.
Bousquet, Paul, rentier, à St-Cyprien.
Laburgade, J. prop. à Belmont, cant. de Lalbenque.
Grimal, Jacques, propriétaire, à Bio.
Desplats, Casimir, propriétaire, à Bouziès-Haut.
Longpuech, François, notaire, à Figeac.
Cangardel, Edouard, notaire, à Marminiac.
Battut, Germain, propriétaire, à Faycelles.
Teillard Edouard, négociant, à Martel.
Roussel, Jean-Baptiste, limonadier, à Martel.
Bergougnoux, Henri, propriétaire, à Loubressac.
Pradié, Louis, propriétaire, à Uzech.
Périé, Baptiste, propriétaire, à St-Chamarand.
Blondeau, Jean, percepteur, à St-Céré.
Caminade, Henri, peintre, à Gramat.
Francès, Léon, propriétaire, adjont, à Duravel.
Devau, Pierre, receveur-buraliste, à Lab.-Murat.
Flaujac, Louis-Albert, propriétaire, à Cénevières.
Fayet, Basile, médecin, à Théminettes.
Foujet, Jean-Pierre, propriétaire, à Gagnac.
De Belleud, Albert-Joseph, prop. à Castelnau.
Maurel, Bernard, négociant, à Castelfranc.
Chartron, Jean, géomètre, à Cardaillac.
Bailly, Thymothée, ex-professeur, à Figeac.
Delprat, Jean-Henri, agent d'assur. à Gourdon.
De Lamaze, Alphonse, propriétaire, à St-Céré.
Borie, Jean-Antoine, conducteur, à Figeac.
Vilard, Sylvain, propriétaire, à Concorès.
Pechméja, Baptiste, agent-voyer, à Payrac.
Capmas, Isidore, adjoint, à Lagardelle.

Jurés supplémentaires

MM.

Planacassagne, Edouard, prop. et entrep. à Cahors.
Combes, Ernest, professeur de musique, à Cahors.
Calvet, J.-A., ancien dr de l'école norm. à Cahors.

La taxe sur les chiens. — Le décret de 1855, concernant la taxe municipale sur les chiens, est modifié.

Le contrôleur des contributions directes est substitué au percepteur, pour la préparation de l'état matériel, de concert avec le maire et les répartiteurs.

Les difficultés relatives à la confection de cet état seront soumises au préfet, qui statuera sur le rapport du directeur des contributions directes.

En cas de désaccord, il ne prendra de décision qu'après en avoir référé au ministre.

Puy-l'Evêque. — La justice de paix de notre canton vient d'être saisie d'une affaire qui aura probablement son dénouement devant le tribunal de Cahors.

Trois personnes mordues par un chien présumé enragé, avaient cité le propriétaire de ce chien en des dommages-intérêts.

Le propriétaire a formé opposition et le juge de paix s'est déclaré incompétent.

Vol. — Un négociant de Villeneuve avait acheté quatre barriques de vin à un propriétaire de Lacapelle-Cabanac. Il effectua le paiement par une lettre recommandée dans laquelle il avait mis quatre billets de 100 fr., et il mentionnait dans la teneur le montant et la nature de cet envoi.

Or, le propriétaire ne trouva dans la lettre que trois billets de banque au lieu de quatre. Il écrivit immédiatement à son acheteur pour lui faire part de ce qu'il croyait être le fait d'une erreur.

Celui-ci, certain d'avoir enfermé quatre billets dans l'enveloppe, se rendit aussitôt à Lacapelle-Cabanac, et après avoir soigneusement examiné la lettre, il crut reconnaître qu'elle avait dû être ouverte, et que l'absence du quatrième billet ne pouvait provenir que d'une soustraction frauduleuse.

Il a, sans perdre de temps, porté plainte à qui de droit.

Crayssac. — Un incendie assez important a éclaté dimanche dernier, dans un immeuble appartenant au sieur Gilis.

Tout a été la proie des flammes.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

Correspondance. — Nous publierons mardi prochain, une intéressante lettre de notre correspondant de Valprionde.

Decazeville. — Se souvient-on que, par ordre du gouvernement, le conseil général des mines avait ordonné une enquête relativement aux causes et aux circonstances de la grève de Decazeville ? Cette enquête est depuis longtemps terminée; les ingénieurs qui en avaient été chargés ont déposé leurs conclusions. Pourquoi ne fait-on pas connaître officiellement au public les dites conclusions ? Il nous semble cependant que l'affaire a fait assez de bruit, qu'elle a suffisamment passionné les esprits pour qu'on éclaire l'opinion sur les responsabilités de chacun. En cachant les résultats de l'enquête, on paraît craindre de compromettre les coupables.

On nous affirme cependant, dit le *Soleil*, que le travail des délégués du conseil général des mines est entièrement favorable à l'organisation de la Société de Decazeville. Les ouvriers se montreraient satisfaits des tarifs que pendant quelque temps on a attaqués avec tant de violence en leur nom. Cette satisfaction se serait même traduite d'une façon expressive le jour de la Sainte-Barbe : les ouvriers ont invité M. Blazy à vouloir bien la célébrer avec eux.

Ainsi M. Blazy, le camarade du malheureux Watrin, M. Blazy qui a failli être massacré à son tour, M. Blazy que les meneurs de la grève représentaient comme le dernier des exploiteurs, un homme odieux dont la mort paierait insoufisamment les crimes, M. Blazy est cordialement reçu au milieu des ouvriers en fête et boit avec eux à Sainte-Barbe, patronne des mineurs.

Mais alors pourquoi cette insurrection publique de l'an passé; pourquoi cet affreux assassinat; pourquoi ces souffrances prolongées de toute une population ouvrière; pourquoi cette désorganisation de l'exploitation de la houille dans un bassin menacé par tant de concurrences ? Il est probable que la publication des résultats de l'enquête prescrite par le conseil général des mines jetterait un peu de lumière sur ces questions extrêmement intéressantes.

Responsabilité des pharmaciens. — Mme Delaunay, brodeuse, s'était fait, avec une plume métallique, une piqûre à la paume de la main. Elle alla chez un pharmacien, M. Weber, dont l'élève lui ordonna un cataplasme de graine de lin. Cependant un phlegmon se forma. La malade consulta cette fois le pharmacien lui-même, et celui-ci lui fit, à l'aide d'un bistouri, une double incision. Cette opération, condamnée par les médecins les plus expérimentés, a eu pour conséquence une sorte de paralysie de la main et du bras droit de la malade.

Quand elle sut qu'elle était victime d'une erreur médicale du pharmacien, Mme Delaunay n'a pas hésité à réclamer à ce dernier des dommages-intérêts.

Le tribunal civil du Havre a condamné M. Weber à payer à la demanderesse une indemnité de 10,000 fr.

Pillage d'un train de marchandises. — Messieurs les voleurs ne doutent plus de rien. Après avoir mis à sec le couvent de Fonfroïde, les voilà maintenant qui essaient de prendre d'assaut un train de marchandises.

La nuit dernière, entre huit et neuf heures, pendant qu'un train venant de Cette, manœuvrait dans la gare d'Agde (Hérault), une bande, composée de sept ou huit individus, qui s'était cachée le long de la voie, se précipita dans un des wagons, pendant que les hommes d'équipe étaient à leur service. Malheureusement pour eux, un de ces derniers ayant entendu le bruit, voulut se rendre compte de ce qui se faisait et surprit les malfaiteurs au moment où ils se disposaient à opérer. Il se hâta d'appeler tous les employés de service.

Les pillards se voyant découverts, s'empressèrent de prendre la fuite. Cependant l'un d'eux put être atteint par l'employé Bouleran.

AGRICULTURE

Puy-l'Evêque. — On nous écrit :

Le comité central d'étude et de vigilance contre le phylloxera, vient d'adresser aux propriétaires adhérents de notre canton, une singulière lettre qui n'est guère de nature à les encourager et qui ne paraît pas précisément répondre aux promesses qu'on leur avait faites quand on a fait appel à leur bourse pour l'achat de plants américains.

Voici, d'ailleurs, cette lettre :

« Monsieur,

» Ainsi que l'indiquait l'affiche préfectorale du 16 octobre dernier, le comité ne dispose que d'un très petit nombre de plants enracinés, la majeure partie des boutures produites par les pépinières départementales, ayant été distribuées l'an dernier.

» Ces racinés font à peu près *complètement défaut* pour les variétés à reprise difficile, telles que le cynthiana, le jacquez, l'herbemont et quelques autres ; c'est donc à regret que j'ai l'honneur de vous prévenir de *ne pas compter sur ceux que vous avez demandés.* »

Il nous paraît que les propriétaires intéressés auraient tout autant aimé recevoir cette lettre avant d'avoir fait leur demande et avant d'en avoir déboursé le montant.

Foire de Sauzet. — Aucune affaire méritant d'être signalée si ce n'est sur les porcs gras qui se sont assez bien vendus, de 48 à 55 fr. les 50 kil. poids vif.

Quant aux autres bestiaux, les transactions ont été d'une extrême lenteur, et il n'y a eu aucun cours bien déterminé.

Le phylloxera et la température. — Les pluies et neiges ont sévi jusqu'au 8 ; la reprise au beau avec gelées du 9 au 12, n'a pas duré. A bientôt de nouvelles perturbations.

Croire que ce temps contrariera la marche du phylloxera nous paraît d'autant plus rationnel que les pluies glacées du 4 au 8 ont profondément imprégné le sol. Ce serait un grand bienfait de la providence divine si le peu de vignes qui restent encore vivantes étaient épargnées jusqu'au cueillettes américaines, encore, hélas ! bien reculées et à peine entrevisibles dans les profondeurs de l'avenir. Espérons que les pluies souvent torrentielles qui tomberont en mars, avril et mai ajouteront leurs salutaire effet à celles que la terre a déjà reçues et que le microscopique ennemi sera frappé d'une impuissance relative s'il ne voit pas toutes ses légions noyées : résultat trop heureux et auquel il ne faut pas s'attendre, du moins totalement, vu l'incroyable vitalité du microbe.

Sucrage des vendanges. — Voici quelques renseignements sur l'intéressante question de sucrage en 1886 :

La quantité exacte de sucre appliquée aux vins de seconde cuvée s'élève à 80 millions 44 mille kil.

Il est donc probable qu'on a produit environ 2,900,000 hectolitres en admettant, comme nous le pensons, que presque tout le sucre a été employé à la fabrication des vins de marc et non à relever le titre alcoolique. La récolte 1886 étant de 27,063,345 hectolitres, c'est dans la proportion de 13 p. 0/0 que le sucrage a permis de l'augmenter.

En évaluant le prix de ce vin de marc à 20 fr. l'hectolitre, c'est une valeur de 58 millions de francs que le sucrage a permis de créer. Vins de France et sucres de France, le Nord et le Midi se donnant la main, la betterave est devenue l'auxiliaire de la vigne, tels sont les résultats de cette opération qui tend à se répandre de plus en plus. Quant à l'intérêt du pays dans cette opération, il est manifeste : le jour non éloigné, où nous ferons 10 millions d'hectolitres de vins de sucre, c'est 200 millions que nous ne porterons plus à l'étranger pour acheter des vins vinés avec des alcools allemands.

Vins. — Les affaires sont encore bien calmes tant à Bercy qu'à l'entrepôt du quai St-Bernard. Le commerce de détail, pas plus que l'épicerie n'ont commencé ce que, dans les bonnes années, on nomme les réassortiments de janvier.

Les prix à défaut d'affaires, restent soutenus et les soutirages de choix se maintiennent à 170 et 172 fr., les soutirages de second choix de 165 à 168 ; en vins de raisins secs de 145 à 155 la pièce de 225 litres, octroi compris dans Paris.

Les vins vieux pour la bouteille sont fermement tenus : les Bordeaux de 190 à 220 ; les Mâcon et les Beaujolais varient de 170 à 265 la pièce de 228 litres. Les vins nouveaux sont moins bien payés, surtout pour la qualité de 105 à 175 la pièce en entrepôt.

Le commerce de gros ne traite aucune affaire pour le moment, se borne à prendre livraison des marchandises achetées après la recolte.

Température. — Le *New-York-Hérald* annonce qu'une dépression barométrique traversant l'océan Atlantique, amènera probablement des troubles atmosphériques en France entre les 22 et 24 courant.

Eclipses. — Il y aura, en 1887, deux éclipses de soleil et deux éclipses de lune.

Le 3 août, une éclipse partielle de lune sera visible en France.

Le 19 août aura lieu une éclipse totale de soleil, en partie visible en France.

Société agricole et industrielle. — Dans sa séance du 15 janvier, la Société agricole et industrielle du département du Lot, a procédé au renouvellement de son bureau et des diverses commissions pour l'année 1887 :

Présidents d'honneur M. le Préfet du Lot et le Maire de Cahors.

Président, M. le docteur Rey ; vice-président, M. Andurand-Rolland ; secrétaire, M. Dupuy, fils ; vice-secrétaire, M. Paul Lescale.

Conseil d'administration : MM. Pierre Dufour, Delport, Valette, Lézéret de Lamaurinie, Bousquet.

Commission d'agriculture : MM. Brugalières, (de St-Denis), Vincent (de Raux), Dufour, Alazard, Courdesse, Delport, Salgues (d'Aujols), Dupuy, Delbru, Valette.

Commission d'industrie : MM. Le Bœuf, Alazard, Courdesse, Dupuy.

Commission de réaction : MM. Brugalières, Le Bœuf, Valette, Pezet.

La crue de la Garonne. — Les pluies de ces jours derniers, jointes à la température douce qu'il fait, ont causé dans la montagne des fontes de neige considérables. Dans la nuit de mardi à mercredi une crue fort rapide a élevé très haut les eaux de la Garonne. Jeudi, à trois heures du matin, la prairie des filtres à Toulouse était couverte et le niveau de l'eau atteignait la troisième marche de l'escalier du cours Dillon. Le Port-Garo était envahi de 40 centimètres.

CALENDRIER DU LOT. — *Janvier.*

DAT	JOURS	SAINTS	FOIRES.
23	Diman.	F. de la Vierge	
24	Lundi.	se Eugénie.	St-Vincent, Terrou.
25	Mardi.	Conv. s Paul.	Lalbenque, Lnzech, Montcuq Cardaillac Loubressac Caniac.
26	Mercr.	s Polycarpe.	St-Paul-Labouffie, St-Projet, Anglars.
27	Jeudi.	s Jean-Chrisos.	Cazals, Puybrun.
28	Vend.	ss évê. Cahors.	Les Junies, Soturac,
29	Samedi	s François de S.	Gourdon, St-Pantaléon, Varaire.

Lunaisons du mois de Janvier.
P. Q. le 2, à 0 h. 30 du soir.
P. L. le 9, à 10 h. 42 du soir.
D. Q. le 16, à 3 h. 31 du matin.
N. L. le 24, à 3 h. 10 du matin.
Les jours croissent de 1 h. 6 m.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 13, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 15 janvier 1887). — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Les revues trimestrielles ; Les funérailles de Paul Bert, à Hanoï ; Mme Christine Nilsonn ; Les Chiens de guerre de l'armée allemande ; Le Retour du marché ; La Farandole ; l'Assaut du Cirque d'Été. — « Sans-Cœur » nouvelle, par P. de Champeville. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Bibliographie. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus. — Gravures : Les nouvelles revues trimestrielles : Le colonel commandant le 6e cuirassiers, présente l'étendard aux jeunes soldats du régiment. — Les obsèques de M. Paul Bert, à Hanoï. — Mme Christine Nilsson. — Les Chiens de guerre de l'armée allemande.— Retour du marché. — Farandole, pour piano à quatre mains. — Les Fêtes parisiennes pour les Inondés du Midi : La séance d'escrime au Cirque d'Eté. — Récréations de la famille. — Echecs. — Rébus.

LA NATURE, Sommaire du 15 janvier 1887.— L'outillage du laboratoire. Nouvelle trompe aspirante et soufflante. Gaston Tissandier. — La Morgue, à Paris, et les nouveaux appareils frigorifiques. Arthur Good. — Papier de Chine. — Electricité pratique.— Les aurores boréales. Travaux de M. Lemstrom. G. T. — Etudes de pyrotechnie. Artifices de signaux. Lieutenant-colonel Hennebert. — Réparation des cuves des gazomètres. G. Richou. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 10 janvier 1887. S. Meunier.— La science pratique : Veilleuse anglaise à bougie ; veilleuse-phare. Dr Z... — Supplément : Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 120, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. Sommaire de la 1358e livraison (15 janvier 1887). — De Zaïssansk au Thibet at eux sources du Hoang-Ho (fleuve Jaune), troisième voyage de N. Prjévalsky en Asie centrale. — 1879-1880. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de Y. Pranisnikoff. — Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

THÉATRE DE CAHORS

Samedi 22 janvier 1887

BABOLIN

Opéra comique nouveau, en 3 actes

Musique du 7me de ligne

(de 3 à 4 heures, Allées Fénelon).

PROGRAMME DU DIMANCHE 23 JANVIER 1887.

Allégro militaire	X...
Le Voyage en Chine (ouverture)	Bazin.
Menuet	Bocchem.
Guillaume Tell (fantaisie)	Rossini.
Le Soir (valse)	O. Métra.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 21 janvier, soir.

Au début de la séance d'hier, à la Chambre des députés, M. Frédéric Passy a déposé une proposition de désarmement qui a été renvoyé à la commission d'initiative.

Paris, 21 janvier, soir.

A la commission du budget M. Dauphin a dit : « Evitons les emprunts déguisés, sans échéance » de paiement. Le pays ressentirait vite la gravité » d'une pareille mesure. La formule : « ni emprunt ni impôt » me parait irréalisable, et je » voudrais bien connaître celui qui se chargerait » de la réaliser « quant à moi, je ne saurais m'en » charger. »

Une très grande discussion s'est engagée à la suite du discours de M. Dauphin.

M. le général Boulanger a déclaré qu'il se prêterait à toutes les combinaisons financières possibles mais qu'il persistait dans ses déclarations antérieures.

On est ensuite passé au vote et par 18 voix contre 6 la commission a repoussé le budget du gouvernement.

Elle a ensuite voté une émission nouvelle de 167 millions d'obligations sexennaires soit 55 millions pour les travaux publics, 86 millions pour la guerre et 26 millions pour la marine.

DERNIÈRE LOCALE

Instruction secondaire. — Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, M. Brinon, licencié ès-lettres, professeur de philosophie au collège de Castres, est nommé principal au collège de Figeac, en remplacement de M. Dougnac, nommé principal du collège d'Ajaccio.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 15 au 22 janvier 1887.

Naissances.

Serres, Louis, rue de la Liberté.
Trouillon, Paule, Cours Vaxis.
Balayé, Louis, rue Labarre.
Condand, Jeanne, avenue de la Gare.

Mariages.

Seval, Louis, et David, Jeanne.

Décès.

Lagarrigue, Antoine, 14 mois, quai Regourd.
Ferby, François, 76 ans, place Champollion.
Boi, Pierre, 44 ans, rue de la Liberté.
Julie, Françoise, 66 ans, rue Clément Marot.
Bourrières, Louis, 46 ans, à Artix.
Carrières, Marie, 82 ans, rue de la Mairie.
Falguières, Rosa, 30 mois, à St-Georges.
Barry, Marie, 7 mois, rue des Soubirous.

Étude de Me Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

EXTRAIT

D'UN

jugement en séparation de biens

Suivant jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du dix-neuf janvier courant, la dame Marie Delfau, sans profession (pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors, en date du dix juin dernier), a été séparée de biens d'avec le sieur Pierre Cabessut, son mari, domiciliés ensemble de la ville de Cahors, et précédemment à La Grézette, commune de Cabrerets.

Pour extrait certifié véritable,

Cahors, le vingt-un janvier mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Étude de Me Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

D'UN

jugement en séparation de biens

Suivant jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du douze janvier courant, la dame Marie Dourmes, sans profession, domiciliée au lieu de Lagar, commune de Lentillac, a été séparée de biens d'avec le sieur François Vertut, son mari, domicilié avec elle.

Pour extrait certifié véritable,

Cahors, le vingt-un janvier mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Contre la **TOUX** et la **COQUELUCHE** le Sirop pectoral de Nafé de Delangrenier sera donné avec succès et *sécurité* aux Enfants, car il ne contient ni opium, morphine ou codéine, dont les dangers sont signalés par le Corps médical entier. Dépôts dans toutes les pharmacies. Prix : 2 francs. H

BOURSE. — *Cours au 21 janv.*

3 0/0	81 40
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	84 10
4 1/2 0/0 ancien	104 65
4 1/2 0/0 1883	109 70

Dernier cours du 21 janv.

Actions Orléans	1,325 00
Actions Lyon	1,255 00
Obligations Orléans 3 0/0	394 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	316 00
Obligations Lombardes (jouissance	318 75
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	343 75

Compagnie Générale des Chemins de Fer BRÉSILIENS

REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS 5 % ÉMISES EN 1880 ET 1884

Le public est informé que le remboursement des dites obligations non présentées à la conversion sera effectué à dater du 31 janvier courant, aux caisses de la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, conformément aux décomptes suivants :

Obligations 1880

1° AU PORTEUR :

Remboursement du capital, impôt déduit.	498 95
Intérêts du 1er au 31 janv., 1887 —	2 »
Total	500 95

2° AU NOMIMATIF :

Remboursement du capital	498 95
Intérêts du 1er au 31 janvier 1887	2 08
Total	501 03

Obligations 1884

1° AU PORTEUR :

Remboursement du capital, impôt déduit.	497 52
Intérêts du 1er septembre 1885 au 31 janvier 1887, impôt déduit	10 02
Total	507 54

2° AU NOMINATIF :

Remboursement du capital	497 52
Intérêts du 1er sept. 1886 au 31 janv. 1887	10 41
Total	507 93

Lesdites Obligations cesseront de porter intérêt, à dater du 1er février 1887.

Le secret de tout le monde

Verneuil (Nièvre). Depuis bien des années je souffrais des maux d'estomac les plus violents, contre lesquels j'avais essayé inutilement tous les remèdes connus ; depuis que j'ai employé vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, je suis bien soulagée ; plusieurs de mes voisins, qui en prennent aussi, en sont également très satisfaits. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre, afin que chacun connaisse l'efficacité de ses bonnes Pilules Suisses. Mme Loriot. Légalisation de la signature.

COMPAGNIE DES
CHEMINS DE FER DE L'OUEST-ALGÉRIEN

52,173 Obligations **3 %** de **500** Fr.

REMBOURSABLES A 500 FR. RAPPORTANT 15 FR.

Payables semestriellement les 1er mars et 1er septembre

GARANTIE DE L'ÉTAT

Conform. aux lois des 22 août 1881, 5 août 1882, 16 juillet 1885 et 31 juillet 1886

Prix d'Émission : 355 Francs

En souscrivant	30 Fr.
A la répartition	45 »
Du 1er au 5 Mars 1888	70 »
Du 1er au 5 Mars 1889	70 »
Du 1er au 5 Mars 1890	70 »
Du 1er au 5 Mars 1891	70 »

Intérêts semestriels proportionnels aux versements effectués aux époques ci-dessus indiquées.
Faculté d'anticipation des versements avec bonification d'intérêt à 3 0/0 l'an.

Prix de l'obligation libérée à la répartition : **360 francs, jouissance 1er mars 1887**, en titres définitifs **au porteur** ou **nominatifs** délivrés **sans frais**, avec coupons semestriels de **7.50**.

Le revenu net maximum garanti est de fr. **4.215.300**
La totalité des obligations n'absorbe que **2.938.380**
Excédent **1.276.920**

Ces obligations seront admises à la Cote officielle.

On souscrit le 29 janvier 1887 :

A la **Société Générale**, *au Siège social*, 54, rue de Provence, *dans ses Bureaux de quartier à Paris, et dans ses Agences en France et à l'Etranger* ;

Au **Crédit Algérien**, 15, place Vendôme.

Les souscriptions par correspondance ne peuvent être inférieures à 15 obligations ; les listes ne sont pas admises. Répartition proportionnelle ; chaque souscription ne pourra recevoir moins d'une obligation.

Le seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est
L'Alcool de Menthe
DE RICQLÈS

Souverain contre les **Indigestions**, les **Maux d'estomac**, de **cœur**, de **tête**, etc., etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, *il réagit admirablement contre* **Rhume, Refroidissement, Grippe**, etc. **47** ans de succès, **41** récompenses. Dépôt partout.

REFUSER LES IMITATIONS

LE **VIN AROUD** au **QUINA**, au **FER** & à la **VIANDE**

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG.** Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail ; les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRÉ, *phen*, 102, r. Richelieu, PARIS, & *Phies*.

Maison des 100,000 Paletots

HAUTES NOUVEAUTÉS
FRANÇAISES ET ANGLAISES
UNIFORMES & LIVRÉES
COUVERTURES DE VOYAGE
Manteaux Caoutchouc
PRIX FIXE INVARIABLE

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, *(en face la Mairie)*

Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

VÊTEMENTS sur MESURE
en 24 heures
HABILLEMENTS
TOUS FAITS
PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison **HIVER 1886-87**. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

Costumes, nouveauté Elbœuf garantie (tout laine	**23** fr. **95**	**Pantalons, nouveauté Elbœuf (garantie laine)**	**6** fr. **50**
Costumes complet, Sedan noir (pour mariage)	**40** »	**Pantalon noir Sedan**	**8 90**
Pardessus cintré mode, doublé laine	**24** »		

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndicale de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. VICTOR PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département.

Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.

Distillerie centrale du Quercy

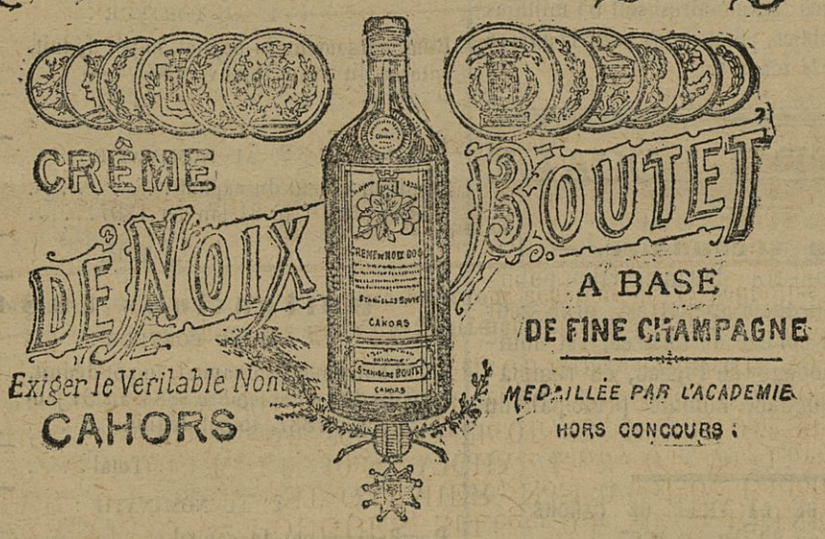

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. OREZZA, 1 fr. 25. — POUGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER : Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY : Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; Gde grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS : St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles

Pépinières SÉGUELA & Fils

CAHORS — Près du Pont Valentré — CAHORS

(20 hectares en culture)

Grandes pépinières d'arbres et arbustes d'ornement, d'alignement et fruitiers, culture spéciale de pruniers d'Agen, chênes truffiers, pommiers à cidre, tracé de parcs et jardins, greffage à forfait de vignes, etc.

MISE EN VENTE DE VIGNES AMÉRICAINES

1886-1887

Riparias (primés par la *Société agricole*)

Boutures 1er choix, longueur 0m 50..... 2 fr. le cent.
Racinés très-forts, même prix que la *Société agricole.* 6 fr.

ASSORTIMENT DES AUTRES VARIÉTÉS AMÉRICAINES, PRIX MODÉRÉS.

Nota. — L'Etablissement, autrefois en face l'Hospice, est situé même rue, près le pont Valentré.

Grande Culture

DE

Vignes Américaines et Franco-Américaines

150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste

à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, *racinés, depuis 3 fr. 50 le cent.*
Herbemont, *racinés, depuis 15 fr. le cent.*

Vignes Américaines

BOUTURES ET RACINÉS

Riparias portalis, à larges feuilles, **50 fr.** le mille; Herbemonts, **200 francs,** etc. — S'adresser à M. VICTOR COMBES, propriétaire récoltant, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

AUDOUARD

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONTE

Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

La Foncière

COMPAGNIE

d'ASSURANCES sur la VIE

Autorisée par décret du Gouvernement
Place Ventadour, à PARIS

Capital social : *40 MILLIONS*

ASSURANCES

VIE ENTIÈRE—MIXTE—TERME FIXE

Ces Assurances donnent droit à une PARTICIPATION de **80%** dans les BÉNÉFICES de la Compagnie

Assurances **Temporaires.**
Assurances de **Survie.**
Assurances de **Capitaux différés.**

RENTES VIAGÈRES

S'adresser à Cahors : à **M. Escoffier,** agent général, 115, boulevard Gambetta.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevart Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de
LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

Le propriétaire-gérant, Laytou.

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS AMÉRICAINS

ET FRANCO-AMÉRICAINS

PÉPINIÈRE RURALE CRÉÉE EN 1878

PAR **M. BRU**

Membre de la Société Agricole et Industrielle du Lot

Cahors 1881

1er Prix, Médaille d'Or

Concours des Vignobles du Lot

PRIME DE LA 1re CATÉGORIE

Cahors 1885

Médaille d'Or

Plusieurs Médailles d'Argent et Diplôme d'Honneur

Les plants américains ne s'adaptant pas au climat du département du Lot, ne sont pas cultivés dans cette pépinière. On ne cultive que ceux qui conviennent le mieux aux terres du pays.

Si on peut indiquer la nature du terrain où l'on veut établir une vigne américaine, il sera donné des renseignements précis sur le choix des cépages auxquels on devra donner la préférence.

Voudrait-on faire greffer les plants américains, il sera fourni et envoyé sur les lieux des greffeurs offrant toutes garanties.

Adresser les demandes à M. BRU, Pierre, propriétaire-cultivateur, à Lamagdeleine, par Cahors (Lot).

PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS SUR RIPARIA, SOLONIS VIALLA, ETC.	le c.	le m.	VIGNES AMÉRICAINES PLANTS RACINÉS ET BOUTURES	Boutures le c.	Boutures le m.	Racinés le c.	Racinés le m.
Alicante Henri Bouschet	60 f	500	Riparia géant Glabre (Portalis ou gloire de Montpellier)	4 f	35 f	11 f	100
Auxerrois à côte verte	35	300	Riparia géant tomenteux	4	35	11	100
Mauzat noir	30	275	Riparia Fabre grande feuille	3	25	9	80
Moutet ou Gibert	30	275	Riparia Fabre 2e choix	2	15	7	60
Pinot de Bourgogne	35	300	Solonis	4	35	13	120
Panse noir	35	390	Vialla	4	35	11	100
Graput ou plant de Croq.	30	275	York Madeira	5	45	16	150
Gros Bouschet	40	350	Rupestris large feuille	5	45	13	125
Sémillon blanc	35	300	Taylor	3	25	10	90
Chaloche ou folle Blanche	30	275	Herbemont à gros grain	4	35	30	250
Chassela rose et doré	30	275	Jacquez à gros grain	3	25	11	100
Clairette à gros grain	35	300	Noah	10	90	20	...
Muscat malaga	40	...					
BOUTURES HYBRIDES-BOUSCHET			BOUTURES DE VIGNES FRANÇAISES POUR GREFFONS				
Alicante Henri Bouschet	20 f	100	Auxerrois méraux côte verte	3 f	25 f	»	»
Aramont teinturier Bouschet	60	500	Sémillon et Clairette	3	25	»	»
Terret Bouschet	15	100	Cabernet Sauvignon	3	25	»	»
Muscat Bouschet	15	...					
Mourastel Bouschet	10	80					

Provenance des plants garantie.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ETOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

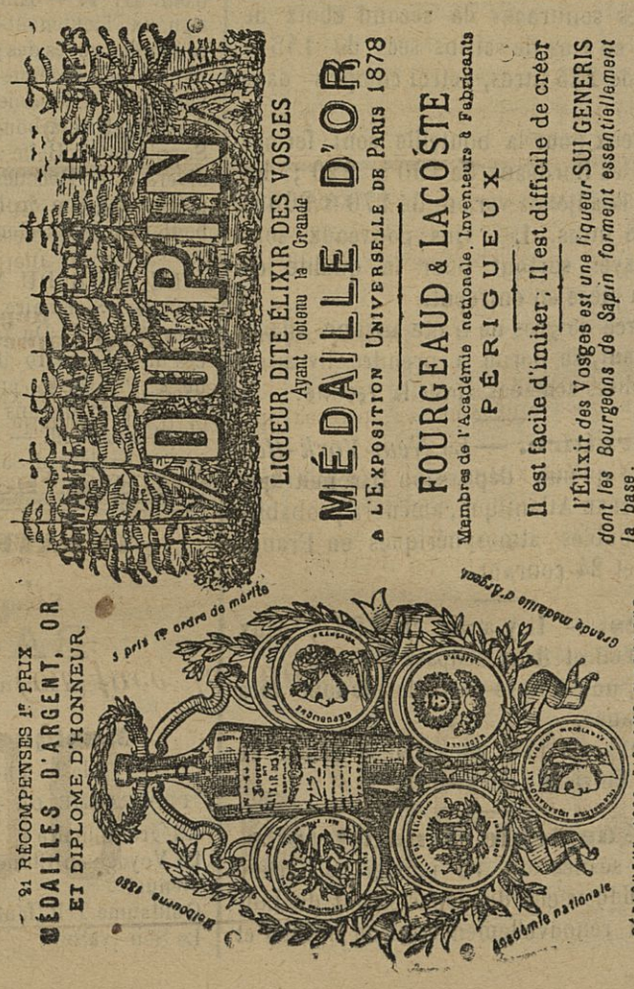

On ndemade des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.